

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre Emery

Présents : MM. Aymont, Escoffier, Fol Adjoint ; Mmes M. Morel, S. Schröder ; MM. Ponard, Emery, Perréal, Vesin, Merme M. Deville

Excusés : Mme Martinek

Absents : Mme Debladis ;

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 janvier 2013
- 3- Déclarations d'intention d'aliéner
- 4- Rythmes scolaires
- 5- Allocation vétérans pompiers
- 6- Aménagement extérieur Centre Communal Multi-Activités
- 7- Centre Communal Multi-Activités
- 8- Aménagement intérieur Centre Communal Multi-activités
- 9- Rapport des commissions
- 10- Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre Emery est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 janvier 2013

Monsieur Fol souhaite qu'il soit précisé dans le compte-rendu, que le forfait de 800€, qui sera octroyé à l'auto-entrepreneur en charge du déneigement, est alloué en contre partie pour l'immobilisation du matériel.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété CTS BONINO, 14 rue de Remolan, F106

Acquéreurs : M. LEDOUX Bernard, 14 rue de Remolan 01550 COLLONGES

- la propriété de M. et Mme PATISSIER Yves, 51 rue de la Chenaz, B 862 pour

Acquéreur : Melle GRIESSEN Sylvie, chemin de l'avenir, 1213 ONEX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces deux propriétés.

4. Rythmes scolaires

Le Ministre de l'Education Nationale, dans un courrier envoyé en mairie, explique qu'il a décidé de modifier les rythmes scolaires. Les enfants français ont 144 jours de classe contre 187 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. La plupart des écoliers européens ont cinq jours pleins de classe, les Français quatre. La réforme doit permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe. Cette réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant les activités sportives, culturelles et artistiques.

Un assouplissement des taux d'encadrement des activités périscolaires sera mis en place : actuellement, un adulte encadre dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze enfants de six

ans et plus. Cet assouplissement prévoit un adulte pour quatorze enfants de moins de six ans et un adulte pour dix-huit enfants de plus de six ans pendant une durée de 5 ans.

Un fond de 250 millions d'euros sera attribué pour la nouvelle organisation des activités périscolaires et afin de garantir la prise en charge de tous les enfants au moins jusqu'à 16h30. Une dotation de 50€ par élèves sera attribuée aux communes qui décideront de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Les communes bénéficiant de la DSR auront 40€ supplémentaires par élève. Pour l'année 2014-2015, cette dotation sera de 45€ par élève.

La réforme entrera en application à la rentrée 2013 mais nous pouvons demander son report à la rentrée 2014. Nous devons nous prononcer avant le 31 mars 2103.

Les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine, qui seront réparties sur neuf demi-journées. L'organisation de la semaine se fera en concertation avec les partenaires.

Monsieur le Maire précise aux membres présents que ce projet n'a pas été mené en concertation avec les partenaires concernés. De plus, ce projet ne tient pas compte des conséquences financières sur les communes. En effet, l'accueil périscolaire sera à la charge des communes, soit 45 minutes chaque soir. Les enseignants de Collonges ont envoyé un courriel pour préciser qu'ils étaient contre la mise en place de ce système dès la rentrée 2013. La Sénatrice de l'Ain ainsi que l'Association des Maires de France ont transmis des courriers pour faire part de leur opposition au projet.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de reporter la décision pour la rentrée de 2014. Cela permettrait de mieux se préparer à gérer les problèmes financiers et également de voir si d'autres aménagements étaient revus par l'Etat. Monsieur le Maire souhaite qu'il puisse se tenir une réunion entre les élus, les enseignants, les parents et les représentants de l'Education Nationale afin de coordonner la mise en place de ce système.

Les élus soulignent que la commune n'est pas prête pour appliquer le dispositif qui pose un important problème pour ce qui est de l'encadrement. Un groupe de travail devra voir le jour courant d'année afin de réaliser une simulation chiffrée. L'association « Famille Rurale » a précisé auprès de Monsieur le Maire que leur structure ne pourrait pas gérer l'accueil périscolaire.

Devant les difficultés qui seront rencontrées à trouver du personnel, à financer cette proposition, le Conseil Municipal souhaite des informations supplémentaires.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à rédiger un courrier auprès des services de l'inspection académique avant le 30 mars 2013 afin de faire part du choix de la commune de reporter la mise en place de la semaine à quatre jours.

5. Allocations vétérans pompiers

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (Sdis) via le Conseil Général (le président du Sdis étant le président du Conseil Général) demande aux communes du département de l'Ain de verser 2.80€ par habitants afin d'allouer la vétérance des sapeurs-pompiers bénévoles en retraite.

Monsieur le Maire explique que la loi permet de proposer ce type de versement. La commune sera obligée de le faire. Car si elle ne le décide pas maintenant, le Préfet a le pouvoir d'intervenir pour forcer les communes à payer.

Certains élus demandent pourquoi les communes ne payent pas uniquement pour le nombre de vétérans dans leur propre commune. Monsieur le Maire explique que cela relève de la solidarité et que le montant de l'allocation ne représente pas une somme qui pourrait permettre de vivre. Néanmoins, il précise que l'action des sapeurs-pompiers pour la commune se doit d'être soutenue. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de verser ce qui représentera une somme annuelle de 5294.80€.

6. Aménagement extérieur centre communal multi-activités

La proposition de maîtrise d'œuvre était de 18 000€ HT pour un montant de travaux de 190 000 € HT. Le marché de maîtrise d'œuvre prévoyait que si le montant des travaux était supérieur à 190 000€ HT, une rémunération complémentaire serait demandée.

Actuellement, l'estimation des travaux s'élève à :

-440 000€ HT pour l'espace public CCMA

-170 000€ HT création de stationnement et aménagement de la rue du champ de foire, parvis de l'église

Les honoraires étaient de 12% pour le premier marché. Pour ce nouveau marché, les Architectes du Paysage proposent un taux de 8.30% calculé sur un montant HT de 605 000€, soit un complément d'honoraires de 32 215€ HT, qui s'ajoute à l'offre initiale de 18 000€, soit un total HT de 50 215€. Se décomposant ainsi : phase I tranche ferme 29 000€- tranche conditionnelle 21 215€.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs comprennent l'ensemble des prestations des architectes, à savoir la réalisation des plans jusqu'au suivi du chantier.

Monsieur le Maire rappelle que le phasage des travaux est possible. Mais il rappelle également que ce projet ambitieux a le mérite de donner du cachet à ce qui sera réalisé au niveau du centre communal multi-activités. Il stipule également que si les coûts du chantier devaient être revus à la hausse, le montant des honoraires, eux, ne changeraient pas. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant des honoraires des Architectes du Paysage.

7. Centre communal multi-activités

Afin de minimiser l'impact financier de la construction du centre communal multi-activités sur le budget de la commune, Monsieur le Maire propose aux élus la mise en vente des locaux commerciaux ainsi que des cinq appartements qui seront aménagés dans le centre communal multi-activités.

Les trois 3 T2 et les deux T3 seront donc proposés à la vente, en privilégiant les gens de la commune en priorité. Un article sera diffusé sur le site web de la commune ainsi que dans le bulletin municipal.

8. Aménagement intérieur centre communal multi-activités

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les 7 entreprises retenues pour effectuer les aménagements intérieurs du Centre Communal Multi-Activités :

*lot 1 : menuiseries intérieures parquet- <i>Les Menuiseries de l'Ain</i>	78 614.66€
*lot 2 : platerie peinture – <i>Poncet Confort décor</i>	135 515.39€
*lot 3 : plafonds suspendus - <i>MCP</i>	22 397.45€
*lot 4 : carrelages faïence – <i>JMPA</i>	59 500.00€
*lot 5 : revêtements de sols souples – <i>Meurenand</i>	25 247.09€
*lot 6 : électricité courants faibles – <i>Balland Jacquet</i>	150 438.54€
*lot 7 : plomberie chauffage ventilation climatisation – <i>Goncet</i>	183 763.19€

Pour un montant HT de 655476.32€, l'estimation étant de 675000€.

Monsieur le Maire précise que lors de l'ouverture des plis, les entreprises étant déjà en place sur le chantier du centre communal ont été privilégiées afin de faciliter la réalisation du centre communal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le choix de ces 7 entreprises pour l'aménagement intérieur du centre communal multi-activités.

9. Rapports des commissions

Commission voirie : Monsieur Fol explique que le mois écoulé a été consacré au déneigement, au curage des fossés et aux ramassages des déchets. Il précise que des gens ont fait part de leur satisfaction du déneigement.

Commission communication : Monsieur Escoffier annonce qu'une réunion de la commission se tiendra le 20 février. Le bulletin municipal sera réalisé courant mars.

La séance est levée à 21h30.